

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 80101 Numéro SIREN : 442 116 232 Nom ou dénomination : ALC ALAIN LARNAC CONCEPT
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014504

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31-03-2018 12			Exercice N-1 31-03-2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	3 000		3 000	3 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	8 000		8 000	8 000		
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 307	6 307				
	Autres immobilisations corporelles	11 461	10 530	930	5 300	4 370	82.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 500		1 500	1 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 071		1 071	1 071		
	Total II	31 339	16 837	14 501	18 871	4 370	23.15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	31 602		31 602	31 525	77	0.24
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	147 552		147 552	129 340	18 211	14.08
	Autres créances	7 543		7 543	5 858	1 685	28.77
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	36 040		36 040	39 008	2 967	7.61
	Disponibilités	211 871		211 871	140 460	71 410	50.84
	Charges constatées d'avance (3)	2 700		2 700		2 700	
	Total III	437 303		437 308	346 191	91 117	26.32
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	468 647	16 837	451 809	365 062	86 747	23.76

(1) Dont d'un an ou moins

(2) Dont 6 mois ou moins

(3) Dont 6 mois ou moins

1 071

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET JEAN-LOUIS BOUSQUET

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31 03 2018	12	Exercice N-1 31 03 2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros		%			
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000)	8 000		8 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	127 898		104 076		23 823	22.89
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	56 806		43 823		12 984	29.63
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	193 505		156 698		36 806	23.49
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	977		977			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 416		113 274		42 142	37.20
	Dettes fiscales et sociales	83 694		84 159		464	0.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	18 217		9 954		8 263	83.01
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	258 304		208 364		49 941	23.97
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	451 809		365 062		86 747	23.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

258 304

208 364

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. §31-1 1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

SARL A.L.C. MENUISERIES
Société à responsabilité limitée
 au capital de 8000 E
Siège social : 02 RUE JEAN DELPUECH

30110 LES SALLES DU GARDON
 RCS : 44211623200020

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 25/05/2018

L'an deux mille dix-huit,
 le vingt-cinq mai, à seize heures,
 les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur ALAIN LARNAC, Propriétaire de	450 parts sociales
- Monsieur SEBASTIEN CAUSSE Propriétaire de.....	200 parts sociales
- Madame CLAIRE BENDJEDOU Propriétaire de	50 parts sociales
- Monsieur LIONEL LARNAC Propriétaire de	50 parts sociales
- Madame MILLOT MURIELLE Propriétaire de	50 parts sociales

Soit un total :800 parts.

Sur les 800 parts composant le capital social.

M. Lionel LARNAC préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Distribution de dividendes prélevés sur le poste "autres réserves".

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de distribuer des dividendes prélevés sur le poste « autres réserves » à hauteur d'un montant de 57 143 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

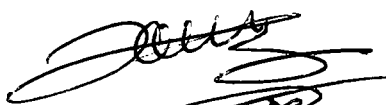
Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Monsieur ALAIN LARNAC,



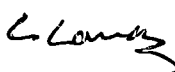
Monsieur SEBASTIEN CAUSSE



Madame CLAIRE BENDJEDOU



Monsieur LIONEL LARNAC



Madame MURIEL MILLOT

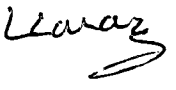


SARL A.L.C. MENUISERIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 E
Siège social : 02 RUE JEAN DELPUECH

30110 LES SALLES DU GARDON

FEUILLE DE PRESENCE

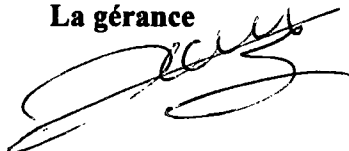
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25/05/2018

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur ALAIN LARNAC	Propriétaire de 450 parts sociales	450		
Monsieur SEBASTIEN CAUSSE	Propriétaire de 200 parts sociales	200		
Monsieur LIONEL LARNAC	Propriétaire de 50 parts sociales	50		
Madame MURIEL MILLOT	Propriétaire de 50 parts sociales	50		
Madame CLAIRE BENDJEDOU	Propriétaire de 50 parts sociales	50		
TOTAL sur les 800 parts composant le capital social		800		

La gérance soussignée certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 5 associés sont présents ou représentés, totalisant 800 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 800 voix.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

La gérance



11